

## Bourse Parcours

<b>Bourse Parcours</b>	
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vise à aider financièrement les étudiants qui choisissent d'étudier dans un cégep éloigné de leur domicile.</li> </ul>
Nombre	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Minimum 2 bourses par programme</li> </ul>
Montant	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 7 500\$ par année par étudiant pour la durée normale du programme d'études, réparti en 2 versements par année, soit 3750\$ par session pour un total de 22 500\$.</li> </ul>
Conditions d'admissibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Être un citoyen canadien et résident du Québec;</li> <li>▪ Être un étudiant nouvellement admis à temps plein en 1<sup>re</sup> année, à la session d'automne.</li> <li>▪ Avoir son lieu de résidence situé dans une localité à plus de 60 km du Campus Témiscouata sauf pour l'étudiant qui pourrait s'inscrire dans un programme offert dans un autre cégep admissible aux bourses Parcours.</li> <li>▪ Un étudiant est admissible pour la durée normale du programme d'études, soit 6 sessions pour un programme techniques et 4 sessions pour un programme pré-universitaire.</li> <li>▪ Remplir la demande de bourse Parcours avant le 2 mars. Le document est disponible sur le site web du campus Témiscouata.</li> </ul>
Donateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ministère de l'enseignement supérieur</li> </ul>
Processus d'attribution	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un(e) technicien(ne) en administration de l'organisation scolaire analyse les demandes avant le 15 avril et effectue les validations auprès du registraire;</li> <li>▪ Tirage au sort parmi les étudiants admissibles avant le 30 avril;</li> <li>▪ L'étudiant reçoit la confirmation qu'il a reçu la bourse.</li> </ul>
Remise	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À l'automne (après la confirmation de la fréquentation scolaire du 20 septembre); et à l'hiver (après la confirmation de la fréquentation scolaire du 15 février) de chaque année;</li> </ul>